II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 6 octobre 1997

portant nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du Comité des régions

(97/657/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 198 A,

vu les décisions du Conseil 94/65/CE, du 26 janvier 1994 [1] et 95/15/CE, du 23 janvier 1995 [2], portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre titulaire du Comité des régions est devenu vacant suite à la démission de M. Leonidas Kouris, portée à la connaissance du Conseil en date du 1er septembre 1997 et qu'un siège de suppléant est devenu vacant suite à la démission de M. Evangelos Kouloumbis, portée à la connaissance du Conseil en date du 24 septembre 1997;

vu la proposition du gouvernement grec,

DÉCIDE:

Article unique

M. Evangelos Kouloumbis est nommé membre titulaire du Comité des régions en remplacement de M. Leonidas Kouris et M. Panaghiotis Rigas est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Evangelos Kouloumbis, et ce pour la durée de leur mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Luxembourg, le 6 octobre 1997.

Par le Conseil

Le président

J. POOS

---

[1] JO L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.
[2] JO L 25 du 2. 2. 1995, p. 20.